



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra
se prononcer après examen : comptabilité nationale**

Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande formulée en ce sens par la Commission de statistique à sa trente-huitième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. La Commission est invitée à adopter le projet définitif du volume 1 du Système de comptabilité nationale actualisé. Cette requête ainsi que les autres points soumis à l'examen de la Commission sont présentés au paragraphe 43 du présent rapport.

* E/CN.3/2008/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 4 (E/2007/24)*, chap. I.B.



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Travaux préparatoires du Système de comptabilité nationale actualisé	3–19	4
A. Rappel des faits	3–6	4
B. Rédaction et examen du volume 1	7–15	5
C. Prochaines étapes	16–19	7
III. Stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale révisé	20–40	9
A. Historique et perspectives régionales	20–23	9
B. Modalités	24–26	10
C. Renforcement des capacités : formation et coopération technique	27–33	12
D. Manuels et guides	34–36	13
E. Recherche	37–38	14
F. Sensibilisation	39–40	14
IV. Création d'un groupe de haut niveau chargé d'étudier l'orientation future du développement du Système de comptabilité nationale	41–42	15
V. Questions à examiner	43	15
 Annexe		
Liste des chapitres des volumes 1 et 2 du Système de comptabilité nationale mis à jour		16

I. Introduction

1. À sa trente-huitième session, la Commission de statistique :

a) A félicité le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale d'avoir achevé de façon transparente la rédaction des recommandations sur les 44 questions choisies aux fins de l'actualisation du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993)¹ et d'avoir fait participer la communauté statistique mondiale conformément au calendrier convenu;

b) A adopté l'ensemble de recommandations du Groupe de travail sur l'actualisation du SCN 1993 que le Groupe a présenté à la Commission, tel qu'il est énoncé dans le document d'information générale intitulé « The Full Set of Consolidated Recommendations », accompagné de l'examen de cinq questions telles qu'exposées aux sections III.C et III.D du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2007/7), ainsi que dans le document de travail où figure son rapport complémentaire;

c) A souligné la nécessité d'établir des directives sur le moment auquel reconnaître les droits à pension dans l'ensemble des comptes, de travailler davantage à la recherche-développement considérée comme participant à la formation de capital, de formuler des directives tenant compte de l'impact du traitement des biens pour transformation sur l'analyse des entrées-sorties et la tenue de dossiers de commerce international, ainsi que de formuler des directives sur la mesure intégrée du secteur informel dans le cadre de la comptabilité nationale;

d) A demandé de nouveau au Groupe intersecrétariats de lui présenter en 2008 une stratégie d'application du Système de comptabilité nationale (SCN) actualisé, sur la base des consultations régionales de 2007, prenant en considération le point de vue des utilisateurs et tenant compte des différents niveaux d'application entre les pays;

e) A noté le fait que, pour cet ensemble actualisé, on avait gardé le cadre du SCN 1993 et a donc encouragé les pays à continuer d'appliquer ce dernier;

f) A prié le Groupe intersecrétariats de se pencher sur les préoccupations exprimées par la Commission concernant l'aide à apporter aux pays pour élaborer une stratégie de base de collecte des données afin d'appliquer le SCN, l'intégration du secteur informel dans la comptabilité nationale et la nécessité de renforcer les capacités d'application de la stratégie et des recommandations;

g) A souligné l'importance de l'établissement de guides et de manuels donnant des conseils d'application et d'intensifier le renforcement des capacités grâce à la formation et l'assistance technique;

h) A pris note de la proposition du Groupe intersecrétariats tendant à présenter le projet d'ensemble actualisé à la Commission en deux volumes; en 2008, le premier volume contenant un ensemble complet de chapitres qui représente le cadre du Système de comptabilité nationale en ce qui concerne les conventions de comptabilité, les comptes et l'intégration des comptes, et qui inclut les recommandations adoptées sur les 44 questions; et, en 2009, le deuxième volume, qui présenterait les interprétations des comptes et des services extérieurs comme les comptes satellites;

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4.

i) A prié le Groupe intersecrétariats de continuer à lui rendre compte des progrès réalisés dans l'application du SCN par les pays, en se concentrant sur la portée, le champ d'application et la qualité;

j) A approuvé la formation d'un groupe de haut niveau chargé d'examiner les incidences à long terme du SCN et des futures modifications éventuelles, compte tenu de l'évolution rapide de l'économie mondiale, de la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins des utilisateurs, la théorie et la capacité de rassembler des données primaires, le choix entre les transactions imputées par opposition aux transactions observables et le rôle des comptes satellites par rapport aux comptes principaux; et prié le Groupe intersecrétariats de créer ce groupe de haut niveau et d'assurer qu'un grand nombre de pays y soient représentés.

2. La section II ci-dessous décrit brièvement les travaux préparatoires du SCN, et la Commission de statistique y est priée d'approuver le projet de volume 1 du Système actualisé. La section III présente une stratégie d'application du SCN actualisé. La section IV décrit les mesures prises pour donner suite à la recommandation de la Commission visant la formation d'un groupe de haut niveau sur le développement du Système. Le texte intégral des chapitres présentés pour adoption peut être consulté à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/sna1993/draftingPhase/ChapterList.asp>. Les points à examiner sont présentés au paragraphe 43 du présent rapport.

II. Travaux préparatoires du Système de comptabilité nationale actualisé

A. Rappel des faits

3. En 2003, la Commission de statistique a demandé que le SCN 1993 soit mis à jour, au vu des nouvelles conditions économiques, des progrès méthodologiques et des besoins des utilisateurs, et a posé les conditions suivantes : la révision ne devait entraîner aucune modification fondamentale ou de grande envergure de nature à entraver la mise en œuvre du SCN 1993, les modifications recommandées devaient être envisagées sous l'angle de leur faisabilité et la correspondance du SCN avec les manuels connexes devait être maintenue.

4. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, qui se compose de l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT), du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale, a reçu pour mission d'organiser et de coordonner le projet de mise à jour, aidé en cela par un chef de projet et un coordonnateur de la publication.

5. La Commission de statistique a appuyé la création d'un Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, composé de spécialistes représentant toutes les régions du monde et appelé à jouer un rôle essentiel. Elle a souligné à quel point il importait que des spécialistes des statistiques du monde entier participent aussi largement que possible au projet de mise à jour. Les pages Web du projet (<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/snarev1.asp>, en anglais seulement), qui sont mises à jour par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, vont dans le sens de la transparence requise et encouragent une large participation, notamment des spécialistes de la comptabilité nationale. Elles permettent de

disposer rapidement d'une d'information complète sur les activités de mise à jour, qu'il s'agisse des questions relatives à la révision, des documents connexes, des recommandations du Groupe consultatif, des observations des pays et des organisations sur les recommandations ou, plus récemment, des projets de chapitre et des commentaires à leur sujet.

6. Le projet d'actualisation du SCN 1993 a suivi une stratégie comportant six étapes majeures. Premièrement, les tâches se sont articulées autour d'une liste de 44 questions approuvée par la Commission de statistique. Deuxièmement, des groupes thématiques d'experts, spéciaux ou permanents selon la question étudiée, ont examiné plus avant les questions de la liste et élaboré des propositions solidement documentées. Troisièmement, le Groupe consultatif d'experts a examiné ces propositions sur une période de deux ans, lors de quatre réunions et de discussions menées via Internet, et formulé des recommandations. Quatrièmement, les pays ont donné leur avis sur les recommandations ainsi formulées, dans un premier temps au fur et à mesure qu'elles émanaient des réunions du Groupe consultatif et, dans un deuxième temps, au début de 2006, sur l'ensemble des recommandations provisoires réunies en un seul document afin de faciliter l'examen de leur cohérence et de la solidité du système. Cinquièmement, le Groupe de travail intersecrétariats a examiné en détail les observations des pays et formulé à l'intention de la Commission un ensemble de recommandations sur la mise à jour du SCN 1993; comme il a été dit dans l'introduction, la Commission a adopté l'ensemble des recommandations du Groupe de travail intersecrétariats. Sixièmement, dans le cadre d'une campagne de rédaction et d'examen lancée au second semestre 2006, le texte existant du SCN 1993 a été révisé afin d'y incorporer les recommandations et certaines clarifications. Le premier des deux volumes prévus de la version actualisée du SCN est prêt, conformément à la proposition présentée par le Groupe de travail intersecrétariats à la Commission de statistique à sa trente-huitième session.

B. Rédaction et examen du volume 1

7. Lorsque la Commission de statistique s'est réunie pour sa trente-huitième session, 10 chapitres du volume 1 avaient déjà été rédigés sur la base des recommandations provisoires. Ils avaient été affichés sur les pages Web consacrées au projet, et les instituts nationaux de statistique et les banques centrales avaient été invités à faire part de leurs observations à leur sujet. Depuis, d'autres chapitres ont également été affichés pour examen et observations.

8. La transparence et le caractère consultatif du processus par lequel les projets de chapitre ont été soumis à l'examen et aux observations des institutions intéressées sont dignes de mention. En moyenne, 17 séries d'observations ont été reçues sur chaque chapitre; outre les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats, 31 instituts de statistique, banques centrales et experts individuels ont communiqué des observations. Qu'elles portent sur la forme ou sur le fond, toutes ces observations, fort utiles, ont été affichées sur les pages Web du projet. Elles ont été analysées chapitre par chapitre par les organisations membres du Groupe de travail et classées en plusieurs catégories allant de celles qui étaient purement rédactionnelles à celles qui exigeaient des consultations avec le Groupe consultatif. Un certain nombre d'observations portaient sur le texte du SCN 1993 et n'étaient pas liées aux recommandations. Elles demandaient des ajouts ou des suppressions qui sortaient du cadre de la mise à jour entreprise. Plusieurs

communications reçues demandaient que l'on fournisse des exemples chiffrés avec des valeurs hypothétiques, mais ces exemples n'ont souvent pas pu être calculés dans les délais impartis (voir par. 14).

9. À une réunion tenue en mars 2007, le Groupe consultatif a examiné les observations relatives aux chapitres sur la séquence des comptes et donné son avis sur plusieurs autres points. Pour certains points qui prêtaient à controverse, des passages révisés ont été affichés pour observations sur le site Web du projet en tant qu'additifs aux chapitres concernés. Pour d'autres points, qui portaient notamment sur la cohérence avec d'autres manuels et sur la mise en forme des recommandations qu'il avait adoptées, le Groupe de travail intersecrétariats a donné les conseils voulus au coordonnateur de la publication (ces conseils sont consignés dans les procès-verbaux des réunions du Groupe de travail, qui peuvent être consultés sur son site Web). Le coordonnateur a révisé les chapitres, notamment les quelques passages dont le texte devait être mis en cohérence avec l'ensemble de recommandations adoptées par la Commission de statistique. Les chapitres révisés ont été affichés sur le site Web du projet, avec un document de référence signalant les changements par rapport à la version précédente des différents chapitres.

10. On trouvera dans l'annexe 4 du présent rapport une liste des titres des chapitres du volume 1. Ces titres ont été regroupés de manière informelle pour donner une meilleure idée de l'architecture du volume. Les chapitres III à XVII ont été révisés et réécrits selon la procédure décrite plus haut. Les chapitres I (Introduction) et II (Aperçu général) ont été mis à jour à partir des conseils donnés par le Groupe consultatif d'experts parce qu'ils ne contiennent pas de recommandations et ne nécessitaient par conséquent pas de changements sur le fond. L'annexe I du volume 1 présente les nomenclatures et les comptes des opérations et autres flux et actifs, tandis que l'annexe II présente les comptes proprement dits. La préface donne une description générale du volume et exprime des remerciements pour les nombreuses et substantielles contributions à sa mise à jour.

11. Par souci de continuité, les chapitres du volume 1 ont gardé la même numérotation que celle du Système de comptabilité nationale de 1993 jusqu'aux chapitres sur la séquence des comptes, c'est-à-dire jusqu'au chapitre XIII. Les recommandations et clarifications ont entraîné l'insertion de texte nouveau dans tous les chapitres, sauf l'Introduction et l'Aperçu général. Cependant, du fait que les recommandations visaient quatre grandes catégories de comptes (liés aux actifs, aux services financiers, aux stocks et flux caractéristiques de la mondialisation de l'économie et finalement aux administrations et au secteur public), le texte nouveau se trouve surtout dans les chapitres touchés par ces recommandations. Ainsi par exemple, un bon nombre des recommandations sur les actifs ont entraîné l'insertion de texte nouveau dans les chapitres suivants : le compte de production; le compte de capital; le compte des autres changements d'actifs; et les comptes de patrimoine. De même, bon nombre des recommandations sur les services financiers ont entraîné l'insertion de texte nouveau dans les chapitres suivants : le compte de production; le compte financier; le compte des autres changements d'actifs; et les comptes de patrimoine.

12. Deux chapitres sont entièrement nouveaux. Le chapitre XVI, consacré à la synthèse et à la présentation des comptes, montre en quoi des agrégats standard comme le produit intérieur brut et les mesures de revenus sont liés à la séquence des comptes. Il montre aussi comment les opérations avec le reste du monde permettent de passer du produit intérieur brut au revenu national brut. Il montre enfin que le

Système de comptabilité nationale constitue un cadre au sein duquel d'autres systèmes – notamment ceux qui sont décrits dans les manuels sur la balance des paiements, sur les statistiques monétaires et financières et sur les statistiques des finances publiques – peuvent être mis en cohérence. Le chapitre XVII, consacré aux questions transversales et autres questions spéciales, donne des explications plus larges de la nouvelle façon dont sont traités un certain nombre de sujets complexes et place ces sujets dans une perspective plus vaste que celle des chapitres antérieurs où ils ont été abordés. Ces sujets sont les suivants : les assurances; l'assurance sociale; les garanties de crédit; les pensions; les écritures associées aux éléments d'actif et de passif financier; les marchés, baux et licences; et les stock-options des salariés.

13. Comme dans le cas du Système de comptabilité nationale de 1993, les emblèmes officiels des cinq organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale seront reproduits sur la couverture du volume. Celui-ci introduit cependant plusieurs innovations. Les termes et concepts propres à la comptabilité nationale ne seront pas seulement définis dans un glossaire, mais aussi signalés dans le corps du texte afin que leurs définitions puissent être lues en contexte. Les tableaux, qui donnent un exemple chiffré complet développé sur toute la séquence des comptes, sont présentés selon le format le plus courant dans les publications. On trouvera enfin dans ce volume des renvois plus nombreux à d'autres manuels et documents connexes.

14. Dès le début, il était prévu de publier le volume 1 non seulement dans la version papier traditionnelle, mais aussi en version électronique consultable en ligne. Cette version électronique sera dotée de plusieurs fonctions qui en faciliteront l'exploitation par une large gamme d'utilisateurs. Elle comprendra en effet une série de tableaux téléchargeables que les instituts de statistique pourront utiliser comme point de départ pour leurs travaux et sur lesquels les étudiants pourront faire des expériences en y insérant des valeurs numériques différentes pour voir comment elles affectent la série entière des comptes. Au fil du temps, des exemples chiffrés – demandés par un grand nombre d'utilisateurs – et de nouveaux documents de référence et textes explicatifs seront ajoutés à cette version électronique. On pourra aussi élargir la base de connaissances nécessaire à une bonne gestion des comptabilités nationales en y affichant des travaux de recherche utiles sur des sujets comme la recherche-développement et les biens importés ou exportés pour transformation.

15. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale présente le volume 1 du Système actualisé de comptabilité nationale à la Commission de statistique pour adoption. Dès que ce volume aura été adopté, le Groupe de travail intersecrétariats en mettra en ligne, sur son site Web, une version sous couverture blanche indiquant qu'elle n'a pas été relue professionnellement, afin que les praticiens et utilisateurs des comptabilités nationales puissent avoir immédiatement accès aux nouvelles normes statistiques internationales qu'elle contient. Une version sur papier, elle aussi à couverture blanche, suivra. Le Groupe de travail intersecrétariats prendra aussi les dispositions nécessaires pour que la traduction du volume 1 puisse commencer dès que la version anglaise aura été relue.

C. Prochaines étapes

16. La rédaction et l'examen du volume 2, consacré aux interprétations et extensions des comptes et tableaux, commenceront à l'issue de la session en cours

de la Commission. On trouvera dans l'annexe du présent rapport une liste des chapitres prévus pour ce volume. Ce plan est ambitieux. Il faut s'attendre à ce qu'il subisse un certain nombre de modifications, car la structure et le contenu de la plupart des chapitres du volume 2 sont plus subjectifs qu'ils ne l'étaient pour les chapitres du volume 1. Ainsi par exemple, il est prévu de soumettre au Groupe de travail intersecrétariats des plans détaillés des chapitres plutôt qu'une version déjà rédigée, afin de recueillir ses commentaires avant le stade de la rédaction et de réduire ainsi l'éventail des observations qui seront formulées ultérieurement sur les chapitres dûment rédigés.

17. On prévoit pour le moment que le Groupe de travail intersecrétariats se réunira pendant le deuxième semestre de 2008 pour débattre des observations formulées par les pays sur les projets de chapitre du volume 2. Au-delà de sa mission générale de coordination, le Groupe de travail intersecrétariats continuera d'apporter son concours au rédacteur du volume en révisant ses projets de texte, en procédant à des recherches et en l'aidant à régler les difficultés qui peuvent surgir en cours de rédaction, en consultation avec le Groupe consultatif d'experts si nécessaire. La Division de statistique continuera d'assurer le secrétariat du projet et de gérer son site Web.

18. Entre-temps, comme le lui a demandé la Commission de statistique à sa trente-huitième session, le Groupe de travail intersecrétariats poursuit son action de soutien au Système actualisé de comptabilité nationale et à la mise en œuvre des comptabilités nationales en général. En réponse à certaines questions de méthode soulevées par la Commission, il mène les activités suivantes :

a) Pensions. En collaboration avec la Banque centrale européenne, l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT) a créé en 2006 un groupe de travail sur les retraites publiques. Ce groupe de travail étudie les problèmes que pose la comptabilisation des droits à la retraite;

b) Recherche-développement. L'OCDE a créé un groupe de travail chargé de rédiger un manuel de mesure de la formation du capital dérivé d'actifs intellectuels, qui couvre la recherche-développement, l'exploration et la prospection minières, l'industrie du spectacle et la création artistique et littéraire. Ce manuel aidera à estimer la formation brute de capital fixe, la consommation de capital fixe et les services tirés du capital correspondant aux actifs intellectuels. Pour cela, le groupe de travail devra se demander, par exemple, quelles dépenses d'acquisition d'actifs intellectuels peuvent être comptabilisées comme formation de capital et quelles méthodes utiliser pour estimer la durée de vie économique et le prix de ces actifs. Dans le cadre de la révision en cours du Système européen de comptabilité (SEC 95), EUROSTAT a créé son propre groupe de travail sur la recherche-développement, qui a été chargé de préparer l'introduction de tableaux obligatoires sur la recherche-développement dans le futur Système européen de comptabilité. Ces deux groupes de travail collaborent étroitement entre eux et devraient contribuer à terme à la réalisation de l'objectif commun qui consiste à prendre en compte la recherche-développement dans les comptabilités nationales;

c) Négoce international et biens importés ou exportés pour transformation. Plusieurs organisations ont décidé ou envisagent de décider d'étudier les différents aspects de cette question. Par exemple, le Groupe de travail CEE/OCDE/EUROSTAT sur l'impact de la mondialisation sur les comptabilités nationales a accepté l'invitation que lui a faite le Groupe de travail intersecrétariats à contribuer à l'établissement de directives pour le traitement en comptabilité nationale du

négoce international et des biens importés ou exportés pour transformation. Ce groupe de travail collaborera étroitement avec les autres institutions compétentes dans ce domaine;

d) Mesure intégrée du secteur informel dans la comptabilité nationale. La préparation du chapitre du volume 2 consacré au secteur informel a été avancée. Une version préliminaire à distribution limitée de ce chapitre a été examinée par le Groupe de Delhi sur la statistique du secteur informel à une réunion tenue en octobre 2007.

19. Par ailleurs, le Groupe de travail intersecrétariats a continué d'encourager une plus grande cohérence entre les manuels et autres documents traitant de ces questions. Ainsi par exemple, les travaux d'actualisation du Système de comptabilité nationale et de révision du Manuel de la balance des paiements font l'objet d'une étroite coordination. Les rédacteurs de ces deux ouvrages s'emploient à leur assurer la plus grande cohérence possible et utilisent la même terminologie chaque fois qu'ils le peuvent. Pour la comptabilité de l'environnement, la version révisée du *Manuel de comptabilité environnementale et économique intégrée*, qui devrait devenir un classique international, aura une influence normalisatrice certaine. De nouveaux efforts sont déployés pour mettre à jour et harmoniser entre eux un certain nombre de manuels et traités sur la comptabilité nationale et ses domaines connexes. On trouvera dans la section III.D du présent rapport un compte rendu détaillé des initiatives prises dans ce sens, qui seront également évoquées dans le document de séance sur la stratégie générale de mise en œuvre.

III. Stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale révisé

A. Historique et perspectives régionales

20. À sa trente-huitième session, la Commission de statistique a demandé au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale d'élaborer une stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale révisé. La stratégie proposée, qui fait suite à des consultations engagées en 2006 et 2007, reflète les points de vue des utilisateurs et des producteurs, s'agissant, pour ces derniers, à la fois des responsables et des techniciens. Elle prend également en compte l'évaluation des différents stades d'application du SCN 1993 dans les pays et le fait que de nombreux pays développés disposent déjà de plans d'application. En octobre 2007, le Groupe de travail des comptes nationaux de l'OCDE a indiqué, dans un rapport, que l'Australie comptait achever la mise en œuvre avant la fin de 2009 et que presque tous les pays membres de l'OCDE achèveraient la mise en œuvre à l'échéance de 2014. La stratégie devrait comporter des éléments intéressants particulièrement les pays en développement, dont beaucoup ne disposent pas encore de plans définitifs.

21. La dernière évaluation du niveau d'application du SCN 1993 par les pays en développement révèle une forte progression au cours de ces dernières années. En ce qui concerne les régions en développement autres que l'Afrique, 90 % des pays communiquent des statistiques sur la comptabilité nationale à la Division de statistique. Pour l'Afrique, le taux est plus faible : sur 53 pays, 20 ne communiquent pas de statistiques à la Division de statistique. S'agissant de la couverture des

statistiques, plus de 80 % des pays en développement d'Asie occidentale et d'Amérique latine et des Caraïbes ont atteint la phase 2. Les pays classés dans cette phase communiquent au minimum la valeur ajoutée par branches d'activité économique et le produit intérieur brut (dépenses), à prix courants et constants, ainsi que le revenu national brut. Les pays africains qui communiquent des données ont pratiquement tous atteint la phase 2. S'agissant de la conformité conceptuelle avec le SCN 1993, le taux de 53 % pour les pays en développement paraît faible, mais il couvre un éventail qui va de 60 % pour l'Afrique et l'Asie à 50 % pour l'Amérique latine et à 11 % pour l'Océanie.

22. Hormis l'évaluation de la mise en œuvre qu'effectue la Division de statistique, le FMI utilise le Cadre d'évaluation de la qualité des données pour évaluer les pratiques des pays en matière de statistiques de la comptabilité nationale et diffuse les résultats de ces évaluations sous forme de modules de données des Rapports sur l'évaluation des normes et codes. Depuis le dernier trimestre de 2007, ces modules de données ont été publiés pour 78 pays (voir <http://dsbb.imf.org/Applications/web/dqrs/dqrsrosocs/>). Le SCN 1993 étant la norme consacrée du Cadre d'évaluation de la qualité des données, les modules de données des Rapports sur l'évaluation des normes et codes donnent une indication de la qualité de la mise en œuvre du SCN 1993. Les pratiques observées dans de nombreux pays soumis à évaluation ne se conforment pas pleinement aux pratiques optimales concernant les données de base, les techniques statistiques et les ressources affectées à la comptabilité nationale.

23. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a présenté à la Commission, à sa trente-sixième session, une étude sur les facteurs qui entravent la mise en œuvre de la comptabilité nationale. Les principaux facteurs identifiés étaient le manque de ressources humaines qualifiées et de données de base fiables. Les séminaires régionaux organisés en 2006 et 2007 ont confirmé ces constatations et identifié trois autres obstacles à la mise en œuvre du SCN, auxquels il faut s'attaquer dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre. Les cinq obstacles identifiés peuvent se résumer comme suit :

- a) Les ressources humaines : les effectifs et les programmes de formation sont insuffisants, le taux de renouvellement du personnel est élevé et le niveau des recrutements est faible;
- b) La coordination entre l'assistance technique et la formation pourrait être améliorée;
- c) La formation pourrait revêtir un caractère plus pragmatique;
- d) Les données de base devraient être renforcées;
- e) La promotion de statistiques nationales de qualité devrait être encouragée.

B. Modalités

24. Avant la mise au point du SCN révisé, la mise en œuvre consistait essentiellement à instituer le cadre d'intégration du SCN dans les pays (voir par. 26 ci-après), à compiler les agrégats et les tableaux du Système, en s'appuyant sur les données de base, et à mettre au point les arrangements institutionnels. La stratégie de mise en œuvre que le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a présentée à la Commission en 1994 comportait quatre modalités

concernant la diffusion internationale des normes et de l'expertise relatives à la comptabilité nationale. Ces normes et les activités entreprises par les organisations membres du Groupe de travail se présentent comme suit :

a) Des réunions, des séminaires de formation et des ateliers ont été consacrés à la comptabilité nationale depuis la publication du SCN 1993;

b) La coopération technique a favorisé l'utilisation du cadre d'intégration du SCN 1993 dans les statistiques économiques des pays, par le biais de missions de consultation et d'une collaboration directe avec les personnels et les bureaux nationaux;

c) Une série de manuels ont été publiés, dont des guides méthodologiques qui, pour l'essentiel, précisent le cadre d'intégration de la comptabilité nationale, et des guides sur les statistiques de prix, qui abordent la question des données de base et celle du cadre d'intégration du SCN;

d) Le parrainage de la recherche : des activités de recherche ont été consacrées aux concepts et aux comptes satellites du SCN, ainsi qu'aux directives méthodologiques y relatives.

25. S'appuyant sur les résultats des séminaires régionaux de sensibilisation, l'identification des obstacles, les résultats communiqués à la Division de statistique et les évaluations de la qualité des données de la comptabilité nationale effectuées par le FMI, le Groupe de travail propose de conserver mais de réorienter les quatre modalités de mise en œuvre identifiées au paragraphe 24 ci-dessus. Par ailleurs, les séminaires régionaux évoqués au paragraphe 23 e) ont souligné le rôle que jouait la sensibilisation à l'importance de la statistique dans la promotion de programmes viables concernant les statistiques économiques et la comptabilité nationale. Par conséquent, le Groupe de travail suggère que la sensibilisation à l'importance de la statistique soit retenue comme cinquième modalité de mise en œuvre.

26. S'agissant de la réorientation des modalités susmentionnées, on peut concevoir la mise en œuvre de la comptabilité nationale sous la forme de niveaux successifs du processus de la production statistique. Le premier niveau concerne le cadre institutionnel et juridique, le personnel, la technologie et les ressources financières. Le deuxième niveau est constitué par les registres et les bases qui sont la source des données administratives et des données d'enquête. Le troisième niveau est composé des divers instruments de collecte de données, des plans de sondage et des données de base recueillies. Le quatrième niveau est constitué des cadres d'intégration qui permettent d'organiser et de consolider les données de base. Le cinquième et dernier niveau consiste en la diffusion des statistiques. En ce qui concerne la comptabilité nationale, le SCN constitue en soi un cadre d'intégration et l'on pourrait être porté à considérer l'adoption du SCN révisé comme la mise en place du cadre d'intégration (à savoir le quatrième niveau) dans les pays. Toutefois, la réussite se juge au dernier niveau, à savoir la diffusion des statistiques, qui est intimement liée à tous les autres niveaux. Une description similaire mais plus détaillée de cette optique globale de la production statistique figure dans le Rapport des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées, au titre du point 3 e) de la trente-neuvième session de la Commission de statistique.

C. Renforcement des capacités : formation et coopération technique

27. Les activités de formation et de coopération technique pour la mise en œuvre du SCN actualisé sont particulièrement importantes pour les pays en développement. Ces activités sont planifiées compte dûment tenu du fait que pour ces pays, appliquer le SCN 1993 actualisé revient toujours, dans une large mesure, à appliquer le SCN 1993. Pour relever les défis de la prochaine décennie en matière de comptabilité nationale, les activités de formation et de coopération technique doivent tenir compte de tous les éléments du processus de production de statistiques. Dans le cadre d'une approche holiste de ce processus, la formation et la coopération technique doivent prendre en considération non seulement le cadre d'intégration mais aussi d'autres éléments, et notamment refléter la création et la tenue de registres statistiques des entreprises et autres cadres, la conception d'enquêtes et l'utilisation de systèmes d'information administratifs pour produire les données pertinentes, la diffusion de statistiques et le renforcement des institutions. Le dernier élément du processus consiste à conclure des accords de service interorganisations, créer des comités consultatifs et renforcer le cadre législatif et réglementaire, et gérer et conserver un personnel statistique professionnel. De plus, l'assistance technique sera axée sur les modifications reflétées dans le SCN actualisé qui sont susceptibles d'affecter l'application par les pays en développement des normes de comptabilité nationale dans les années à venir.

28. Des programmes de formation seront conçus pour fournir des indications sur la manière de faire face aux carences institutionnelles susceptibles d'entraver la mise en place de la comptabilité nationale. La formation suscitera une prise de conscience de la nécessité impérieuse de dégager les ressources nécessaires pour financer des programmes statistiques à l'appui de la comptabilité nationale. De plus, la formation et la coopération technique assureront une mise en commun et une promotion des meilleures pratiques sur la constitution et le maintien d'un encadrement compétent apte à coordonner les ressources humaines, technologiques et financières existantes.

29. Le programme de formation sera exécuté principalement dans le cadre de réunions, de séminaires de formation et d'ateliers consacrés à la comptabilité nationale organisés conjointement par les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. L'exécution active de ces initiatives aux niveaux régional et sous-régional devrait permettre aux pays qui ont une expérience comparable de l'application du système de comptabilité nationale de s'entraider. S'attacher à élaborer un programme de formation cohérent qui serait dispensé de concert par diverses institutions de formation constituerait une étape importante dans la promotion des meilleures pratiques en ce qui concerne les éléments du processus statistique.

30. Si la coopération technique a contribué à faire du SCN le cadre de référence général des systèmes de statistiques économiques dans un grand nombre de pays en développement, le programme d'application doit tenir compte de l'ensemble du processus de production de statistiques. Ce programme réorienté devrait tirer parti des initiatives existantes. Un exemple de telles initiatives est donné par l'appui que la Banque mondiale fournit aux États dans l'élaboration de stratégies nationales de développement des statistiques dans le cadre du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, ainsi que le programme pour le renforcement des capacités statistiques nationales, qui fournit des fonds pour ce renforcement. Un

autre exemple est fourni par l'action menée récemment par le FMI pour incorporer des programmes de développement des statistiques dans les documents relatifs à la stratégie de réduction de la pauvreté et, ainsi, dans la planification des dépenses publiques à moyen terme.

31. Dans l'ensemble, l'assistance technique aux fins de la mise en œuvre du SCN actualisé doit être axée sur l'amélioration de la coordination entre les fournisseurs de services consultatifs et les bailleurs de fonds. Cette orientation doit englober la coordination sectorielle de la coopération technique en matière de statistiques dans le cadre des diverses priorités des partenaires de développement.

32. Le document complémentaire exposant la stratégie complète de mise en œuvre donne davantage de détails sur la formation et la coopération technique.

33. Du 6 au 8 mai 2008, EUROSTAT et la Division de statistique de l'ONU accueilleront une conférence au Luxembourg pour examiner la coordination des activités de renforcement des capacités aux niveaux international et national, première priorité de la mise en œuvre du SCN actualisé. Participeront à cette conférence un large éventail d'institutions de développement et les représentants de quelque 70 pays en développement. L'objectif est de parvenir à un accord sur un ensemble d'éléments d'un cadre commun pour la planification, le suivi et l'évaluation de la coopération technique entre fournisseurs et bénéficiaires d'assistance. On contribuera ainsi à promouvoir la planification stratégique de la comptabilité nationale dans les pays en développement et à renforcer les capacités dans les cinq principaux domaines du processus de production des statistiques.

D. Manuels et guides

34. La publication d'une série de manuels et de guides contribuera à la mise en œuvre du SCN actualisé dans les pays concernés. Ces guides donneront des indications concrètes en matière de compilation et traiteront des questions plus fondamentales de la source et de la qualité des données. De nouvelles mises à jour des manuels existants seront nécessaires, qu'il s'agisse des manuels de comptabilité nationale ou de ceux relatifs à d'autres domaines des statistiques économiques. Des difficultés pourront se poser s'agissant de recenser les domaines à réviser dans les manuels pour harmoniser ceux-ci avec le SCN actualisé et de publier rapidement les nouveaux manuels et manuels mis à jour.

35. C'est aux organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale qu'il incombera d'élaborer les manuels. La liste de ceux qu'il est prévu de publier figure dans le document complémentaire qui expose en détails la stratégie de mise en œuvre.

36. De plus, il faut que des guides méthodologiques soient disponibles dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies plus rapidement que par le passé. L'expérience et les renseignements des pays ont montré que l'application peut être sérieusement retardée si des guides ne sont pas disponibles dans les autres langues que l'anglais.

E. Recherche

37. Des activités de recherche appliquée seront menées sous la direction des organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale à l'appui de la mise en œuvre des concepts du SCN actualisé et de ses comptes satellites. La recherche doit être une activité permanente si l'on veut que les directives statistiques existantes et nouvelles soient vigoureusement et rapidement appliquées à titre prioritaire, étant donné la rapidité de l'évolution technologique et de l'innovation financière.

38. Les recherches devraient aussi se poursuivre sur l'élaboration de nouveaux concepts afin de régler les difficultés se posant en matière de mesures, comme le prévoit le programme de recherche à long terme du SCN. Ce programme a été examiné et approuvé lors de la réunion de mars 2007 du Groupe consultatif d'experts. Commentant la nature des travaux qui devront être menés pour l'exécuter, le Groupe a recommandé que la liste des sujets inscrits au programme soit assortie de priorités, quelques sujets seulement (de trois à cinq) étant inscrits simultanément à l'ordre du jour à un moment donné. La liste non limitative des sujets inscrits au programme de recherche à long terme est publiée pour référence, observations et propositions de nouveaux sujets à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/sna1993/research/rissueList.asp>.

F. Sensibilisation

39. La promotion de statistiques de la comptabilité nationale de qualité est essentielle pour élaborer une politique macroéconomique rationnelle assortie d'un cadre budgétaire à moyen terme cohérent. De plus, cette promotion contribuera à l'intégration des échanges, des revenus et des flux financiers entre l'économie nationale et le reste du monde, et au lien entre le secteur réel et le secteur financier. Les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ont été priées de concevoir une stratégie de communication présentant le Système de comptabilité nationale comme le cadre statistique de référence, montrant son utilité aux fins de l'élaboration des politiques et favorisant son utilisation pour lier l'économie à l'environnement et à la société.

40. Partie intégrante de la stratégie de mise en œuvre, les activités de sensibilisation visent à favoriser un dialogue permanent entre les producteurs de statistiques, les divers niveaux de l'appareil de l'État, les milieux d'affaires, l'université et le public en ce qui concerne les besoins de statistiques officielles des usagers et les progrès réalisés dans la satisfaction de ces besoins. Cette communication permanente peut être mise en place au moyen d'ateliers ciblés, de conférences, de communiqués de presse et de supports promotionnels faisant ressortir les avantages que présentent les statistiques officielles de bonne qualité aux fins de la comptabilité en général et de la comptabilité nationale en particulier. Ces échanges réguliers entre producteurs de statistiques, fournisseurs de données de base et utilisateurs de la comptabilité nationale renforceront un programme de comptabilité nationale mieux financé, plus économique et axé sur les utilisateurs.

IV. Création d'un groupe de haut niveau chargé d'étudier l'orientation future du développement du Système de comptabilité nationale

41. À sa trente-huitième session, la Commission a demandé au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale de créer un groupe de haut niveau chargé d'étudier les incidences à long terme de l'évolution rapide de l'économie mondiale, des besoins des usagers et d'autres facteurs sur le développement méthodologique futur du Système de comptabilité nationale.

42. En 2007, le Groupe de travail a engagé des consultations avec les responsables de plusieurs services de statistique pour examiner notamment le mandat, les fonctions, la composition et l'administration du groupe de haut niveau. À l'issue de ces consultations, il a été décidé que le Groupe de travail organiserait, à l'été de 2008, une réunion à laquelle seraient associés les pays intéressés. La réunion devrait permettre de préciser les modalités du groupe de haut niveau susmentionnées. Une proposition finale relative à la composition du groupe de haut niveau et à son programme de travail sera soumise à la quarantième session de la Commission, en 2009.

V. Questions à examiner

43. La Commission est invitée à prendre les mesures suivantes :

a) Adopter le Volume 1 du projet de SCN révisé en tant que norme statistique internationale pour les statistiques de la comptabilité nationale et encourager les pays à appliquer cette norme;

b) Recommander aux pays d'utiliser le SCN révisé en tant que cadre d'intégration pour les statistiques économiques et les statistiques connexes et d'utiliser le SCN révisé dans les rapports présentés sur le plan international concernant les statistiques de la comptabilité nationale;

c) Exprimer ses vues sur la stratégie de mise en œuvre du SCN révisé comportant cinq modalités : i) l'organisation de réunions, de séminaires de formation et d'ateliers; ii) la coopération technique; iii) la publication de brochures et de manuels; iv) le parrainage de la recherche; et v) la sensibilisation à l'importance de la statistique.

Annexe

Liste des chapitres des volumes 1 et 2 du Système de comptabilité nationale mis à jour

Volume 1

Partie 1 : Introduction et aperçu général

- Chapitre I Introduction
- Chapitre II Aperçu général

Partie 2 : Conventions comptables

- Chapitre III Flux, stocks et règles de comptabilisation
- Chapitre IV Les unités et les secteurs institutionnels
- Chapitre V Les établissements et les branches d'activité

Partie 3 : La séquence des comptes

- Chapitre VI Le compte de production
- Chapitre VII Les comptes de distribution du revenu
- Chapitre VIII Les comptes de redistribution du revenu
- Chapitre IX Les comptes d'utilisation du revenu
- Chapitre X Le compte de capital
- Chapitre XI Le compte financier
- Chapitre XII Les comptes des autres changements d'actifs
- Chapitre XIII Les comptes de patrimoine

Partie 4 : Intégration et élaboration des comptes

- Chapitre XIV Le compte de biens et services et les tableaux des ressources et des emplois
- Chapitre XV Prix et volumes
- Chapitre XVI Synthèse et présentation des comptes
- Chapitre XVII Questions transversales et autres questions spéciales

Volume 2*Partie 5 : Utilisation des comptes*

Chapitre XVIII Élaboration des comptes

Partie 5.1 : Productivité

Chapitre XIX Population et emploi

Chapitre XX Le rôle des services du capital dans les comptes nationaux

Partie 5.2 : Questions sectorielles

Chapitre XXI La mesure de l'activité des sociétés

Chapitre XXII Les administrations et le secteur public

Chapitre XXIII Le secteur des institutions sans but lucratif dans le système

Chapitre XXIV Les ménages

Chapitre XXV Le secteur informel

Chapitre XXVI Le compte du reste du monde (compte des opérations avec l'extérieur)

Chapitre XXVII Le lien avec les statistiques financières et monétaires

Partie 5.3 : Extension des comptes

Chapitre XXVIII Analyses fondées sur des tableaux entrées-sorties et autres matrices

Chapitre XXIX Comptes satellites et autres extensions du système
